

SAISON 2008/2009

**PROCES-VERBAL N°1
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Vendredi 1 Juillet 2008**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance
Eric TANGUY, Secrétaire Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
André GLAIVE, Chargé de Mission
Robert FLANDIN, Chargé de Mission

Membres élus du Comité Directeur Fédéral

Mesdames Valérie DELOUTRE, Isabelle LALANNE.
Messieurs Jean-Charles BADIN, Maurice BOISSEAU, Jean-Claude BOUR, Serge DELOUTRE, Francis DRUENNE,
Patrick RACHARD, Jacques SHAW, Thibaud SARRAZIN.

Assistent :

Membre élu la Ligue Nationale de Volley

Monsieur Jean PERIOU, Secrétaire Général de la LNV

DTN, Membres de Commissions et FFVB

Monsieur Michel COGNE, Directeur Technique National
Monsieur Jean-Pierre FLEUTIAUX, Chargé des Relations avec les Fédérations Affinitaires, Scolaires et le Sport en Entreprise

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Membre du Bureau Exécutif, Chargé de mission
Mesdames Claude DENGREVILLE, Dominique MAINGUY-GOASDOUE, Brigitte TROUILLET,
Messieurs Jean-Philippe LACHAUME, Vice-président, Chargé des Relations Juridiques
Jean-Pierre MELJAC, Patrick VARACHAUD
Pierre COQUAND, Président de la LNV
Jean-Paul ALORO, Vice-Président de la LNV
Docteur Richard GOUX, Médecin Fédéral

Affaires Saison 2007/2008
Date de rédaction : 12/07/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°3 du 05/09/2008
Date de diffusion : 08/09/2008

Ordre du Jour :

			PAGES
1	INFORMATIONS DU PRESIDENT	GP	
11	AMF - ANDES		3
12	Volleyades – Mini Volleyades		3
13	Nouvelle Convention FFVB – LNV		3
2	ADOPTION DES PV	DM	4
21	PV de Bureau Exécutif		4
22	PV de Comités Directeurs Fédéraux		4
23	PV de Commissions Centrales (jointes aux PV de Bureau Exécutif)		4
24	PV des Commissions de Discipline (jointes aux PV de Bureau Exécutif)		4
3	VIE FEDERALE	DM	4 à 7
31	AG électorale du 6 septembre 2008		4 et 5
32	Championnats Nationaux		5
33	Courrier Flandres		5
34	Sport Pro et UE : dossier CNOSE		5 à 7
4	POINT FINANCIER	CA	7
41	Situation financière		7
5	DTN	MC	7 et 8
51	Transfert d'un JOUEUR PRO		7
52	CNVB		8
6	LNV	AG	8
61	CCA : Tournoi de la ligue		8 et 9
7	COMMUNICATION	GP	9
8	MARKETING	GP	9
81	Dossiers en cours		9
9	INTERNATIONAL	PB	9 à 11
91	FIVB : Ligue Mondiale		9
92	FIVB : Championnat du monde Juniors		10
93	FIVB et CEV : situation électorale		10
94	Retransmission TV de la Champion's League		10
95	Coupe CEV		11

Le Président
Gil PELLAN

Affaires Saison 2007/2008
Date de rédaction : 12/07/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°3 du 05/09/2008
Date de diffusion : 08/09/2008
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1. AMF – ANDES

Tenue d'une journée de travail provoquée par l'Association des Maires de France et les directeurs des sports des villes concernant le Volley-Ball. La FFVB était représentée par le Président Gil PELLAN et la LNV par la Directrice Kerstie ABERGEL, ainsi que des représentants des clubs professionnels.

Les collectivités locales ont indiqué leurs désaccords sur la mise en place du statut pro de club de la LNV, le financement des clubs et les sollicitations supplémentaires de financement, les exigences européennes et internationales sur les salles, les centres de formation qui ne fonctionnent pas ou le déficit médiatique du Volley-Ball.

Un groupe de travail et d'experts sera mis en place auprès de l'ANDES à l'initiative de la FFVB et avec la LNV.

1.2. Volleyades – mini Volleyades

Les Volleyades ont connu un bilan très positif sur l'organisation et la nécessité de faire perdurer cet événement, ce qui a été exprimé par les participants et organisateurs.

Les Mini Volleyades deviennent également une manifestation qui a bénéficié d'une excellente organisation (deuxième année sur le même site où de futurs beaux talents du Volley se sont exprimés).

Un bilan consolidé de ces deux organisations devra être fourni dans les meilleurs délais (compte rendu organisateurs, FFVB-DTN – DOM TOM).

Un DVD sera disponible au Pôle Ressources et sera remis à chaque administrateur.

Le Directeur Technique National doit fournir la liste des candidatures possibles pour les années à venir.

1.3. Nouvelle Convention FFVB – LNV

Une première réunion du groupe de travail marketing communication s'est tenue pour étudier la création d'une structure autonome dépendante de la FFVB et de la LNV et définir une stratégie de commercialisation d'événements communs (Ligue mondiale, finales des championnats de France, finale de la Coupe de France, etc.)

La FFVB était représentée par Gil PELLAN et la LNV par Pierre COQUAND, Alain GRIGUER et Philippe AMSELLEM.

.../...

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX (Saison 2008/2009)

2.1. PV des Comités Directeurs Fédéraux

- PV CDF N° 7 du 6 juin → Adopté (AG)

2.2. PV des Bureaux Exécutifs

- PV BE N° 9 du 5 juin → Adopté (AG)
- PV BE N° 10 du 10 et 17 juin → Adopté

2.3. PV des Commissions Centrales

- Composition des poules N1, N2, N3 → Adopté

2.4. PV des Commissions de Disciplines

- PV CFA N° 8 du 26 juin → Présenté

3. VIE FEDERALE

3.1. AG électorale du 6 septembre 2008

3.1.1. Demande de modification statutaire

Le Comité Directeur Fédéral du 1^{er} juillet 2008 a été informé par courrier de la demande de modification des statuts de la FFVB qui serait formulée.

L'article 26 des statuts précise que :

« Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues au présent Article, sur proposition du Comité Directeur ou **sur proposition de un dixième (1/10) des membres, au moins, dont se compose l'Assemblée Générale, représentant au moins, le dixième des voix...** »

La FFVB a reçu au 1^{er} juillet 2008 :

- 26 juin : M. KARBOVIAC, délégué ligue de Bretagne, soit 95 voix et 37 clubs;
- 1^{er} juillet : M. VENDRAMINI, délégué ligue d'Ile de France, soit 191 voix et 68 clubs;
- 1^{er} juillet : M. BOURREAU, délégué ligue d'Ile de France, soit 191 voix et 68 clubs.

La FFVB a reçu au 07 juillet 2008 :

- 02 juillet : M. LARZUL, délégué ligue d'Ile de France, soit 191 voix et 68 clubs ;
- 02 juillet : M. RENAUDAT, délégué ligue d'Aquitaine, soit 61 voix et 25 clubs;
- 07 juillet : Mme DARDAUD, déléguée ligue d'Aquitaine, soit 61 voix et 25 clubs.

Le CDF a décidé lors de la réunion du 1^{er} juillet :

- Qu'il était chargé par l'Assemblée Générale de Sarlat de traiter les affaires courantes ;
- Qu'il n'était donc pas en mesure de traiter une demande de modification statutaire ;
- Que l'AG électorale du 6 septembre 2008 avait été décidée par l'AG de Sarlat dans le seul but d'une élection et que le sujet du changement de mode de scrutin n'avait pas été évoqué.

En conséquence, cette proposition de modification statutaire devra être traitée par l'équipe élue le 6 septembre 2008.

3.2. Ordre du jour de l'assemblée élective du 6 septembre

Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective : **Adopté à l'unanimité**

3.3. Championnats Nationaux

La constitution des poules a été effectuée selon les règlements de la fédération :

L'article 53 du RGEN dispose : "*Les équipes sont affectées par la CCS dans 8 poules de 12 en tenant compte **autant que possible** de leur situation géographique ainsi que du classement général des clubs pour que ces 8 poules soient **aussi équilibrées que possible**. Chaque poule ne comportera **autant que possible** que 6 équipes d'une même ligue*".

Les poules respectent les dispositions prises en Assemblée Générale (nombres de poules en 2008/2009), les montées descentes 2007/2008 et 2008/2009.

Une trentaine de clubs ne sont pas en règle financièrement et recevront un courrier en lettre recommandée avec accusé réception :

« *Les clubs qui ont un retard financier et qui ne peuvent plus faire l'objet de procédure d'appel devront être en règle avant le 11 juillet. Sinon ils ne seront pas inscrit dans les poules* ».

Vote à la majorité (1 abstention)

3.4. Ligue des Flandres

Un courrier sera adressé à la ligue des Flandres qui, malgré une première lettre de rappel, continue d'interposer un logiciel personnel entre la ligue et la Fédération provoquant des retards dans la diffusion de l'information en championnat national.

Le Comité Directeur Fédéral décide que si la situation perdure les numéros de codes seront envoyés directement aux clubs.

3.5. Sport Pro et UE : dossier CNOSF

Compte rendu de réunion du 29 juin par Daniel MURAIL.

1^{ère} partie de la réunion :

Présentation de la mise en place de ce groupe de travail par Henri SERANDOUR, Président du CNOSF.

Dès juillet 2007, le CNOSF a mis en place, avec les fédérations sportives et leurs ligues professionnelles, une série de travaux sur l'évolution du sport professionnel. Cette démarche novatrice a pour objectif de fédérer le mouvement sportif et les acteurs du sport professionnel (fédérations, ligues, unions de clubs, syndicats de joueurs et d'entraîneurs,...) autour du CNOSF, afin d'identifier les enjeux nationaux et européens.

Cette synergie entre les différentes disciplines doit se concrétiser par la rédaction de propositions communes, notamment en vue de la Présidence française de l'Union européenne.

Livre transmis au ministre des sports.

Gil PELLAN, membre du groupe de pilotage avec les autres Présidents de sports collectifs et des Présidents de Ligue Nationale (Pierre COQUAND).

Laurent Moreuil a participé aux travaux du livret blanc européen et la Spécificité sportive et Gauthier Moreuil aux travaux de la commission des agents sportifs.

2^{ème} partie de la réunion :

Groupe de travail du CNO SF : SPORT PROFESSIONNEL conduit par Bernard LAPASSET,
Vice Président CNO SF, Président de l'IRB, Président de FFR.

Exposé et présentation des travaux par BERNARD LAPASSET avec les animateurs des 6 commissions.

Les points principaux et essentiels développés :

Groupe de travail : Le livre Blanc européen et la spécificité sportive – Frédéric THIRIEZ (président de la LNF)

Etats des lieux.

Axes de propositions :

- rétablissement de l'équité des compétitions,
- préservation des liens de solidarité, financière et organique entre sport amateur et sport professionnel,
- droit social et CCD d'usage,
- Organisation de compétitions nationales préservant la qualité des équipes nationales,
- Prise en compte des spécificités géographiques de gouvernance,
- Clarification des agents sportifs.

1 – La formation : Yvan MAINIMI (Président FFBB)

Renforcement de formation avec double projet sportif, professionnel et de l'insertion post carrière.
Protection de la formation, des équipes nationales et valorisation des clubs formateurs (convention de formation et signature de 1^{er} contrat).

Formation des dirigeants.

Formation des arbitres.

Certification dans le secteur sport.

2 – Solidarité entre le sport amateur et sport professionnel – Alain SMADJA (Président de la LNH)

Solidarité économique et financière

- Marché des jeux et des paris,
- Droit à l'image collective,
- Solidarité économique entre les deux secteurs,
- Solidarité organique et institutionnelle
 - o gouvernance au sein d'un même mouvement sportif
 - o représentation du mouvement sportif dans la gouvernance du sport

3 – Mise à disposition des joueurs des équipes nationales – Serge BLANCO (Président de la LNR)

- Sécurisation de la mise à disposition : statut du sportif, couverture sociale homogène et des assurances.
- Amélioration des relations des acteurs : au niveau financier et au niveau sportif.

4 – Le contrat de travail à durée déterminé d’usage – Bruno-Marie ROSE (Vice Président de la LNA)

- Amélioration du CDD d’Usage dans le secteur du sport,
- Transposition du droit communautaire en droit interne,
- Vers CDD européen ?

5 – Agents sportifs – Jean Pierre KARAQUILO (conseiller du CNOSF sur le sport professionnel)

- Accès à la profession,
- L’exercice de la profession,
- Le contrôle de l’activité.

3^{ème} partie de la réunion :

Intervention de **Patrick HIKEY, Président des Comités Olympiques Européens** & de **Pedro VELARQUEZ, Chef Adjoint de l’unité sport de la Commission Européenne**

Ils ont salué la qualité des travaux et ont souligné que cette contribution nourrirait les réflexions qui seront très certainement engagées par les instances sportives et institutionnelles européennes en vue d’une régulation du sport en général, et du sport professionnel en particulier.

Rappel du rejet de la demande DEBLATER.

Transfert et présence sur le terrain (proposition UEFA – PLATINI) :

Clarification dans le cadre de la spécificité du sport : la demande est recevable d’après la cour de justice européenne, mais il faut maintenant programmer son étude, l’étudier et faire évoluer un certain nombre de points : Arrêt BOSMAN, etc. ...

Commentaire du président Gil PELLAN :

Il faut noter que la mise en place du nouveaux dispositif de la gestion des paris met actuellement le milieu sportif complètement en dehors du dispositif. Il augmente le risque d’une mise en place de structure privée pour gérer le sport professionnel.

Concernant les agents sportifs, les agents français ne sont pas porteurs des dossiers français et actuellement gérée par des agents étrangers, sans respect de la législation.

4. POINT FINANCIER

Le Trésorier Général présente un état de la trésorerie pour les 7 derniers mois de la FFVB.

Une situation financière de la FFVB sera établie au 30 juin 2008 par le commissaire aux comptes.

5. DTN

5.1. Transfert d’un JOUEUR PRO

La situation est exposée devant le Comité Directeur Fédéral et après étude du dossier, il est décidé de ne pas faire suite à une opposition de transfert international de ce jour, le différent avec le club étant du strict domaine juridique du code du travail ente le joueur et son employeur.

5.2. CNVB

Pour répondre à une intervention de Jacques SHAW traduisant les difficultés d'obtention des subventions territoriales en l'absence de statut associatif, l'équipe d'administrateurs actuellement en place rappelle que depuis le début de l'olympiade, elle a déployé toute la stratégie nécessaire pour permettre le passage du CNVB de la N2 à la Pro B.

Actuellement, il n'y pas une remise en cause de la montée du CNVB en pro B, mais l'approximative en terme administrative et budgétaire ne permet pas d'en faire une approche avec toute la sérénité nécessaire.

Le Président et le Bureau Exécutif ont déjà exprimé leurs regrets que ces travaux n'aient pas été commencés dès le début de saison par les services de la DTN. Cela aurait évité la situation actuelle de précipitation et d'imprécision.

Le budget présenté ce jour par le Directeur Technique National précise des chiffres qui ne sont pas en adéquation avec ceux qui ont été annoncés par Jean PERIOU, représentant la LNV ou Robert FLANDIN, chargé de mission auprès du trésorier pour l'élaboration du budget annuel 2008 et prévision 2009 des dépenses du CNVB (N1 en 2007/2008 et Pro B en 2008/2009).

Le Président rappelle que les statuts présentés par la Direction Technique Nationale ne conviennent pas et ne correspondent pas à l'objectif fixé de recherche des subventions complémentaires de fonctionnement pour l'équipe du CNVB en Championnat Pro.

Le Président demande la dissociation dans les statuts proposés par le Directeur Technique National entre :

- ✚ le pôle France dépendant de la formation haut-niveau des joueurs français, mission de conduite et de gestion du Pôle dépendant de la Direction Technique Nationale et de la FFVB, en relation avec le Ministère et selon un fonctionnement qui n'a rien à voir avec une association particulière ou déléguée.
- ✚ le fonctionnement de l'équipe participant au championnat de Pro B ou une association loi 1901 est chargée de la gestion des frais de l'équipe et de la sollicitation des subventions auprès des collectivités territoriales, seule fonction de l'association qui devra être déclarée.

Le Comité Directeur Fédéral demande au Directeur Technique National, Michel COGNE de se rapprocher de M. Robert FLANDIN, Chargé de Mission auprès du Trésorier Général, pour :

- ✚ définir la part budgétaire du CNVB (fonctionnement et Convention d'Objectifs Ministérielle) ?
- ✚ le budget de l'équipe du CNVB évoluant en Pro B.

L'établissement des statuts et règlement intérieur de l'association comme définis ci-dessus sera en relation avec le service juridique de la FFVB, et le concours du Vice-Président, Chargé de la réglementation.

6. LNV

6.1. CCA : Tournoi de la ligue

La formule sportive prévoyant 15 matches dans 3 salles le premier jour, il nous faut 12 arbitres plus éventuellement 3 marqueurs soit 15 ou 12 arbitres à la charge de la LNV (transport, hôtel, restauration et indemnités d'arbitrage).

Les autres arbitres du panel A et les membres de la CCA (non inscrits au panel A), étaient pris en charge par la FFVB, de manière modulée :

- ☞ Les arbitres, voyage, restauration et une nuit (afin qu'il y ait une réunion de tous, et des entraîneurs)
- ☞ Les membres de la CCA présents (Président, superviseurs), voyage, deux nuits (ou trois si nécessaire), restauration, indemnités de formation.

Les 15 arbitres nécessaires au tournoi sont pris en charge par la LNV.

Les déplacements et hébergements des 15 autres arbitres représentent une dépense estimée à 3000€. Après discussion avec le représentant de la LNV, la FFVB et LNV se partageraient la dépense en deux moitiés.

7. COMMUNICATION

8. MARKETING

8.1. Dossiers en cours

Le Président, Gil PELLAN demande quitus pour la négociation finale avec GENERALI.

Il fera les propositions suivantes :

- ☞ GENERALI : Contrat sur 4 ans, de façon à assurer au Volley-Ball français un partenaire pour une ou plusieurs équipes, une aide à la formation pour les joueurs et dirigeants, une démarche commune FFVB/Generali pour les quartiers sensibles et un système de prime à la performance pour les joueurs.
Cette démarche se fera en accord avec la LNV.

Vote majoritaire (1 abstention)

- ☞ MOLTEN : Négociation depuis février finalisée en mars, reste le contrat à signer (augmentation sensible du contrat avec une prise en charge des cocktails Coupe de France et la redéfinition des critères et nombre de trophées MOLTEN).
- ☞ MIKASA : recherche d'un contrat vers le Mini et Baby Volley
- ☞ ERREA : contrat avec un intéressement fédéral de 20%. Equipement gratuit du panel A Volley Ball et Beach-Volley.

9. INTERNATIONAL

9.1. FIVB : Lique Mondiale

Situation en cours : 10 000 spectateurs à Bercy, 5 000 à Lyon, résultat en attente à Toulouse.
A ce jour, impossible de faire une estimation financière.

9.2. FIVB : Championnat du monde Juniors

Rappel des décisions de la FIVB :

- Juniors : Men's -21 non attribué ; Women's – 20 Mexico 31 Août/12 septembre
- Cadets : Men's -19 – ITALY 19/30 Août ; Women's – 18 – MEXICO juillet / août

Le championnat du monde juniors n'est pas à ce jour attribué même si des candidatures se sont manifestées (IUDE, IRAN entre autre).

Suite au vote de Sarlat, le Président Gil PELLAN rappelle qu'il estimait être dans une situation ne lui permettant pas de représenter légitimement la FFVB au congrès de la FIVB (sur quelle base ?).

Le Président ACOSTA a été avisé avant le congrès de la FIVB de la situation française et la volonté de poursuivre l'organisation du championnat du monde juniors, mais qu'il appartenait à l'équipe élue le 6 septembre d'en déterminer les moyens.

Le Président Gil PELLAN rappelle que la Directrice des sports a préconisé de préserver la situation financière de la FFVB, même si cela devait passer par des décisions de suppression d'actions.

Le problème financier à résoudre est de trouver 150 000 € pour l'organisation du Championnat du monde juniors (coût estimé à 800 000€ avec un apport assuré de 650 000€).

Une discussion s'engage entre les membres du Comité Directeur Fédéral : Le Trésorier Général estime que les moyens actuels de la FFVB ne permettront pas de dégager ce budget, André GLAIVE, Serge DELOUTRE estiment très difficile dans l'état de prendre position, Jacques SHAW pense que dans ces conditions, il ne faut pas organiser ces championnats du monde juniors.

Le Comité Directeur Fédéral demande au Président, Gil PELLAN de rencontrer le nouveau Président de la FIVB et renvoi la décision à la nouvelle équipe au 6 septembre.

9.3. FIVB et CEV : situation électorale

Pour information : départ du Président ACOSTA au congrès de DUBAÏ. Il est remplacé par le Président WEI (Chine).

Le congrès de la FIVB a prolongé le mandat des représentants au Comité Directeur de la FIVB jusqu'à la fin de la prochaine olympiade (2012)

Le congrès de la CEV de Madrid aurait une démarche analogue.

9.4. Retransmission TV de la Champion's League

Les quatre clubs qualifiés ont été invités au tirage à Vienne, mais à ce jour la question de la retransmission des 4 rencontres n'est pas totalement finalisée.

L'hypothèse d'un financement FFVB/LNV – Clubs concernés reste d'actualité.

9.5. Coupes CEV

CEV CUP MEN

CYP - Anorthosis FAMAGUSTA – FRA - Stade Poitevin POITIERS

ITA - Bre Banca Lannutti CUNEO – FRA - AS CANNES

CHALLENGE CUP MEN

FRA - TOURCOING LM (exempt au 1^{er} tour)

CEV CUP WOMEN

FRA - Rocheville LE CANNET – RUS - Uralochka NTMK EKATERINBURG

UKR - Jinestra ODESSA – FRA - USSP ALBI

CHALLENGE CUP WOMEN

FRA - ISTRES Ouest Provence (exempt au 1^{er} tour).

Le Président,
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,
Daniel MURAIL

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne